

AUDITINVEST

ERNST & YOUNG et Autres

Ecoslops S.A.  
Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

AUDITINVEST  
92, avenue de Wagram  
75017 Paris  
S.A.S. au capital de € 10 000  
750 913 170 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## Ecoslops S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Ecoslops S.A.,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Ecoslops S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'appréciation de la valeur d'utilité des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons analysé le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans cette note. Nous avons également examiné le tableau des filiales et participations afin d'étudier la pertinence de l'information fournie en annexe.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### ■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

### ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

AUDITINVEST

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Noël Servans

Yves Decrette

Romain Lancner

# Bilan

Présenté en Euros

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2024</b> <small>(12 mois)</small>	Exercice précédent <b>31/12/2023</b> <small>(12 mois)</small>	Variation		
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé					
<b>Actif immobilisé</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	1 027 396	917 012	110 384	220 385	-110 001
Concessions, brevets, droits similaires	5 680	5 680	0	0	0
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	107 839	67 794	40 045	4 136	35 909
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	9 514 789	404 600	9 110 189	9 556 456	-446 267
Créances rattachées à des participations	11 094 898	1 590 000	9 504 898	18 563 732	-9 058 833
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	127 388		127 388	156 697	-29 309
<b>TOTAL (I)</b>	<b>21 877 989</b>	<b>2 985 085</b>	<b>18 892 904</b>	<b>28 501 405</b>	<b>-9 608 501</b>
<b>Actif circulant</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	8 612		8 612	6 112	2 500
Clients et comptes rattachés	249 697	18 437	231 260	10 219	221 041
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	600		600	21 712	-21 112
. Personnel					
. Organismes sociaux	225		225	0	225
. Etat, impôts sur les bénéfices	274 314		274 314	362 758	-88 444
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	91 902		91 902	157 815	-65 913
. Autres	276 484		276 484	1 388 442	-1 111 958
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	2 704 659		2 704 659	6 791	2 697 868
Disponibilités	400 422		400 422	301 332	99 090
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	546 717		546 717	201 346	345 371
<b>TOTAL (II)</b>	<b>4 553 632</b>	<b>18 437</b>	<b>4 535 195</b>	<b>2 456 527</b>	<b>2 078 668</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	274 415		274 415	384 242	-109 827
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>26 706 036</b>	<b>3 003 522</b>	<b>23 702 514</b>	<b>31 342 174</b>	<b>-7 639 660</b>

## Bilan (suite) Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2024</b> <small>(12 mois)</small>	Exercice précédent <b>31/12/2023</b> <small>(12 mois)</small>	Variation
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : )	5 189 566	5 184 626	4 940
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	38 585 284	38 590 224	-4 940
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-26 944 446	-15 223 771	-11 720 674
Résultat de l'exercice	-3 670 390	-11 720 674	8 050 285
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>13 160 015</b>	<b>16 830 404</b>	<b>-3 670 390</b>
<b>Produits des émissions de titres participatifs</b>			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques			0
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	9 827 170	12 911 767	-3 084 597
. Découverts, concours bancaires	10 524		10 524
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	210 000	340 000	-130 000
. Associés	70	140	-71
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	315 428	1 003 163	-687 735
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	61 627	102 199	-40 572
. Organismes sociaux	74 854	92 238	-17 384
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	24 236	2 642	21 594
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	11 731	11 733	-2
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 860	47 860	-41 000
Autres dettes		26	-26
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>10 542 500</b>	<b>14 511 770</b>	<b>-3 969 270</b>
<b>Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)</b>			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>23 702 514</b>	<b>31 342 174</b>	<b>-7 639 660</b>

# Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
--	---	---	----------------------	---

	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens					0	N/A
Production vendue services	14 000	364 434	378 434	112 572	265 862	236
<b>Chiffres d'affaires Net</b>	<b>14 000</b>	<b>364 434</b>	<b>378 434</b>	<b>112 572</b>	<b>265 862</b>	<b>N/A</b>

Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				1 827	-1 827	N/A
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			47 168	152	47 016	30932
Autres produits			39	19 723	-19 684	N/A
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>425 641</b>	<b>134 274</b>	<b>291 367</b>	<b>217</b>
Achats de biens et de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (biens et marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			17 098	23 777	-6 679	-28
Variation de stock (matières premières et autres approv.)				250 000	-250 000	N/A
Autres achats et charges externes			631 942	851 591	-219 649	-26
Impôts, taxes et versements assimilés			12 882	18 889	-6 007	-32
Salaires et traitements			869 527	934 619	-65 092	-7
Charges sociales			380 975	412 088	-31 113	-8
Dotations aux amortissements sur immobilisations			116 587	122 880	-6 293	-5
Dotations aux provisions sur immobilisations				47 168	-47 168	-100
Dotations aux provisions sur actif circulant				18 437	-18 437	-100
Dotations aux amortissements- charges à répartir			109 826	109 826	0	0
Autres charges			1 107	436	671	154
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>2 139 945</b>	<b>2 789 711</b>	<b>-649 766</b>	<b>-23</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-1 714 304</b>	<b>-2 655 437</b>	<b>941 133</b>	<b>-35</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances			106 055	169 826	-63 771	-38
Autres intérêts et produits assimilés			99 154	8 015	91 139	1137
Reprises sur provisions et transferts de charges			7 956 588			
Différences positives de change			334			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>8 162 132</b>	<b>177 841</b>	<b>27 369</b>	<b>15</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 992 313	7 918 073	-5 925 760	N/A
Intérêts et charges assimilés			209 350	1 004 398	-795 048	-79
Différences négatives de change			14	56	-42	-74
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>2 201 677</b>	<b>8 922 527</b>	<b>-6 720 850</b>	<b>-75</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>5 960 454</b>	<b>-8 744 686</b>	<b>6 748 218</b>	<b>-77</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>4 246 150</b>	<b>-11 400 123</b>	<b>7 689 351</b>	<b>-67</b>

## Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2024</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2023</b> (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 157			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 056 147	13 900	8 042 247	57856
Reprises sur provisions et transferts de charges	34 347			
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>8 091 651</b>	<b>13 900</b>	<b>8 042 247</b>	<b>57 856</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	262 559	674 318	-411 759	-61
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	15 974 787	22 892	15 951 895	69683
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	45 159			
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>16 282 505</b>	<b>697 210</b>	<b>15 540 136</b>	<b>2 229</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-8 190 854</b>	<b>-683 309</b>	<b>-7 497 890</b>	<b>1 097</b>
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-274 314	-362 758	88 444	-24
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>16 679 424</b>	<b>326 015</b>	<b>16 353 408</b>	<b>5 016</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>	<b>20 349 813</b>	<b>12 046 690</b>	<b>8 303 124</b>	<b>69</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-3 670 390</b>	<b>-11 720 674</b>	<b>8 050 285</b>	<b>-69</b>
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

# Annexes aux comptes annuels 2024

## PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait également une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 23 702 514 €

Le résultat net comptable est une perte de 3 670 390€

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-2 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que des règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC 2018-01 du 20 avril 2018, 2018-02 du 6 juillet 2018 et 2018-07 du 10 décembre 2018, relatifs à la réécriture du plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice et dans le respect du principe comptable de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

### Utilisations d'estimation

Ces comptes sociaux impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant l'exercice. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des événements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

### Coût de développement

Depuis sa création, la société a procédé à l'immobilisation de frais de recherche et développement au titre du projet P2R-OW2P ainsi qu'au titre du projet Scarabox. Ces dépenses sont amorties sur une durée de 5 ans.

### Immobilisations incorporelles

Le poste « concessions, brevets, droits similaires » au 31 décembre 2024 correspond à des logiciels acquis par la société.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire sur une durée de 1 à 3 ans.

---

## **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition. Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire selon les durées attendues d'utilisation suivantes :

Matériels de bureau et informatiques :	3 à 5 ans
Mobiliers :	10 ans

## **Immobilisations financières :**

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, à la clôture de l'exercice, les titres sont dépréciés à concurrence de la valeur d'utilité. Celle-ci est appréciée selon les différents critères tels que la quote-part des capitaux propres de la société concernée, ses cash-flows et perspectives futures de rentabilité.

La société Ecoslops SA dispose de titres de participation de la société Ecoslops Portugal SA, de la société Cleanwater Lda, de la société Ecoslops Cote d'Ivoire SA, de la société Koleoptech SAS, de la société Koleo Energy SAS (créée durant l'exercice 2024) et de la société camerounaise Valtech Energy Sarl. Au cours de l'exercice 2024, la société a cédé sa participation dans la filiale Ecoslops Provence SAS.

L'avance en compte courant bloquée à la société Ecoslops Portugal SA inscrite en « créances rattachées à des participations » s'élève au 31 décembre 2024 à 6 700 000€.

En 2012, la société a consenti à la société Ecoslops Portugal SA un prêt d'un montant de 2 000 000€. Par avenants, des compléments de prêt ont été effectués. Au 31 décembre 2024, le montant du prêt accordé à la filiale portugaise s'élève à 2 500 000€. Au titre de l'exercice écoulé, les intérêts perçus sur ce prêt, ainsi que sur le compte courant, s'élèvent à 106 055€.

## **Stocks**

Les stocks sont évalués à leur coût de production, qui est constitué du prix d'achat, des frais accessoires et autres charges directement et indirectement attribuables à la production des stocks.

Une provision pour dépréciation est calculée lorsque la valeur vénale du bien considéré est inférieure à la valeur nette inscrite au bilan.

## **Provisions**

La société comptabilise une provision lorsqu'elle a une obligation vis-à-vis d'un tiers, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, la société fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

---

## ELEMENTS SIGNIFICATIFS

### **Augmentation de capital de Ecoslops SA**

En date du 12 décembre 2024, le Président Directeur Général a constaté l'émission de 4 940 actions nouvelles, provenant de l'attribution définitive de 4 940 actions gratuites, et libérées par incorporation à due concurrence d'une somme prélevée sur le compte de prime d'émission.

Le capital a ainsi été porté de 5 184 626€ à 5 189 566€.

### **Cession d'Ecoslops Provence**

Ecoslops SA et TotalEnergies Raffinage France ont signé le 18 décembre 2023 un contrat de cession, prévoyant le rachat des actions et prêts actionnaire d'Ecoslops SA dans Ecoslops Provence pour un montant de 8,0M€, payable intégralement au closing de la transaction, après levée des conditions suspensives. Ce closing est intervenu le 29 février 2024. Par ailleurs, cette cession a donné lieu à un complément de prix de 56k€ relatif à la position de trésorerie à la date du closing.

### **Financement :**

Suite à la cession d'Ecoslops Provence, Ecoslops SA a engagé des discussions avec ses deux principaux créanciers, la BEI et BPI France, afin d'ajuster les modalités de remboursement de ces deux lignes de crédit au nouveau périmètre du groupe. Ces discussions ont été finalisées avec l'obtention d'un accord des deux parties en avril 2025.

Les principaux termes de cet accord dont les suivants :

- BPI France : maturité au 30 avril 2026 reportée au 30 avril 2028. Pas de modification du taux d'intérêt.
- BEI : maturité au 30 juin 2027 reportée au 30 avril 2030. Le taux d'intérêt de la BEI (TRI) était constitué d'un taux fixe et d'un « royalty interest ». Dans le cadre de l'accord, le « royalty interest » est supprimé (seul reste le taux fixe), à compter de l'échéance du 30 juin 2024 incluse. En contrepartie, la BEI bénéficie d'une clause d'excès-cash en 2031 par laquelle elle pourra percevoir le 30 juin 2031, 50 % de la trésorerie nette figurant au bilan audité d'Ecoslops arrêté au 31 décembre 2030, après déduction d'un seuil minimum opérationnel d'un million d'euros (1.000.000 €), et dans la limite d'un montant plafonné à deux millions trois cent mille euros (2.300.000 €).

Le détail des maturités à la date de clôture des comptes ainsi qu'à l'issue de la signature de l'accord est fourni dans le détail des postes de l'annexe.

### **Participations :**

Au cours de l'exercice 2024, Ecoslops SA a cédé les 75,01% du capital qu'elle détenait dans sa filiale Ecoslops Provence au groupe TotalEnergies, qui en a ainsi porté sa participation à 100%.

La filiale Ecoslops Flanders a fait l'objet d'une dissolution le 29 décembre 2023 et a été sortie du bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dans le cadre d'un projet Scarabox en Côte d'Ivoire, Ecoslops SA a créé une filiale à 100% en Côte d'Ivoire, Koleo Energy CI, dotée d'un capital social de 15k€

Par ailleurs, la société a constaté une dépréciation de 2M€ d'euros relative à Valtech Energy. Cette dépréciation porte d'une part sur les titres de la société à hauteur de 0,4M€, pour les ramener à leur valeur nominale, et d'autre part sur l'intégralité du crédit vendeur pour un montant de 1,6M€. Cette dépréciation s'explique par l'application du principe comptable de prudence, étant donné le retard pris par le client Valtech Energy dans son projet.

---

### **Dépenses de recherche et développement :**

Au 31 décembre 2024, les coûts de développement éligibles au crédit impôt recherche (CIR) se sont élevés à 914 k€. La société ECOSLOPS SA a demandé le remboursement du CIR 2024 pour un montant de 274 k€.

### **Suivi de l'impact du conflit russo-ukrainien sur la société et ses filiales**

Le déclenchement du conflit russo-ukrainien le 24 février 2022 a depuis cette date des conséquences sur la situation géopolitique et sur le plan économique. A ce titre, le groupe Ecoslops précise :

- qu'il n'a à ce jour, de façon directe ou indirecte, aucune activité, ni ressource liées à ces territoires ;
- qu'à la date d'arrêté des comptes, aucun élément n'est de nature à remettre en cause la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs du groupe.

Par ailleurs, le conflit russo-ukrainien a des répercussions importantes sur les marchés de l'énergie, et notamment celui des produits pétroliers, sur lequel est présent le groupe. Aussi il convient de souligner que le Brent était en moyenne de 71\$/bbl en 2021, 99\$/bbl en 2022, 82\$/bbl en 2023 et 80\$/bbl en 2024. Le business model du groupe étant tourné vers la production de combustibles issus de déchets d'hydrocarbures, cette volatilité des cours a un effet direct sur le niveau de marge brute réalisée sur l'activité « Produits raffinés » de sa filiale Ecoslops Portugal. A ce titre, le développement de l'activité Scarabox a aussi pour objectif de limiter la dépendance directe des résultats du groupe aux cours pétroliers.

### **Continuité d'exploitation :**

Compte tenu de la situation financière de la société, assainie après le closing de la transaction de cession d'Ecoslops Provence, et des perspectives commerciales, notamment sur la Scarabox, le principe de continuité d'exploitation est approprié pour la clôture des comptes au 31 Décembre 2024.

## **ELEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2024**

Comme indiqué dans les éléments significatifs, la société a obtenu un accord avec BPI France et la BEI pour le réaménagement de sa dette.

Cet accord étant intervenu entre les dates de clôture et d'arrêté des comptes 2024, l'information fournie en annexe concerne les maturités à ces deux dates.

Le 14 janvier 2025, un protocole d'accord / pacte d'actionnaires a été signé entre Ecoslops SA et la famille Njoya d'une part et la société Engineering and Finance Partners (groupe Parlym) d'autre part. Après levée des conditions suspensives, cet accord prévoit les modalités de renforcement des capitaux propres de Valtech Energy, à savoir Ecoslops SA convertit un montant de 305k€ de compte courant en capital (portant ainsi sa participation de 17% à 32%) tandis que la société EFP souscrit à une augmentation de capital en numéraire de 152k€ (représentant 10% du capital de Valtech Energy). Cette opération a pour objet de donner les moyens nécessaires à Valtech de finir ses travaux d'intégration sur site afin d'entrer en phase d'exploitation de la Scarabox.

## Annexes aux comptes annuels 2024 (suite)

### NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 21 877 989 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 033 076	-	-	1 033 076
Immobilisations corporelles	132 827	40 487	65 475	107 839
Titres de participations	13 350 044	15 245	3 850 500	9 514 789
Prêts aux filiales / Crédit vendeur	22 729 019	531 166	12 165 287	11 094 898
Dépôts de garantie	156 697	2 378	31 687	127 388
<b>TOTAL</b>	<b>37 401 662</b>	<b>589 276</b>	<b>16 112 949</b>	<b>21 877 989</b>

L'essentiel de l'augmentation des immobilisations est liée :

- Aux agencements pour les nouveaux bureaux de la société (40 k€)
- A la création de la filiale Koleo Energy CI, filiale à 100% de droit ivoirien, dotée d'un capital de 15 k€
- Au reclassement en créance rattachée à des participations d'un montant de 305 k€ correspondant au montant de compte courant avec Valtech Energy devant être incorporé au capital (cf § sur les événements post-clôture).
- A la créance (prêt) rattachée à Ecoslops Portugal qui a augmenté de 226 k€

Les diminutions correspondent :

- A la sortie des agencements et mobiliers non conservés du fait du déménagement de la société (65k€)
- A la sortie des titres et prêts actionnaire Ecoslops Provence (qui a été cédée) pour un montant de 15.916 k€
- A la sortie des titres Ecoslops Flanders (qui a été dissoute), pour un montant de 100k€
- Au remboursement du dépôt de garantie des anciens bureaux pour 32 k€

Amortissements et provisions d'actif immobilisé = 2 985 085 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	812 692	110 000		922 692
Immobilisations corporelles	128 691	6 587	67 484	67 794
Immobilisations financières	7 958 875	1 992 313	7 956 588	404 600
<b>TOTAL</b>	<b>8 900 257</b>	<b>2 108 900</b>	<b>8 024 072</b>	<b>2 985 085</b>

Compte tenu de la cession effective de la filiale Ecoslops Provence le 29 février 2024, la provision constituée au 31 décembre 2023 sur les titres et prêts actionnaires a été reprise sur l'exercice. Par ailleurs, une provision de 1 992k€ a été constatée sur les titres de Valtech Energy afin de les ramener à leur valeur nominale (dépréciation de 402k€), ainsi que sur l'intégralité du crédit vendeur de 1 590k€

Immobilisations incorporelles et corporelles : détail et amortissements/provisions en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant Brut	Amortis./Provision	Valeur nette	Durée
Frais recherche & développement	1 027 396	917 012	110 384	5 ans
Concess.brevets licences	5 680	5 680	0	de 1 à 3 ans
Instal./agenc.divers	40 588	3 510	37 078	15 ans
Mat.bureau & informatique	41 061	38 669	2 392	De 3 à 5 ans
Mobilier	26 190	25 615	575	10 ans
<b>TOTAL</b>	<b>1 140 914</b>	<b>990 486</b>	<b>150 429</b>	

Immobilisations financières : détail et amortissements/provisions en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant Brut	Amortis./Provision	Capital restant à verser	Valeur nette
Titres Ecoslops Portugal	8 869 900	-		8 869 900
Titres Cleanwater	10 000	-		10 000
Titres Ecoslops Côte d'Ivoire	9 147	2 287	6 860	-
Titres Valtech Energy	600 497	402 313		198 184
Titres Koleoptech	10 000	-		10 000
Titres Koleo Energy CI	15 245	-		15 245
Prêt actionnaire Ecoslops Portugal	9 200 000	-		9 200 000
Créance rattachée à Valtech Energy	1 894 898	1 590 000		304 898
Dépôts de garantie	27 388	-		27 388
Cautions BPI	100 000			100 000
<b>TOTAL</b>	<b>20 737 074</b>	<b>1 994 600</b>	<b>6 860</b>	<b>18 735 614</b>

**Créances clients = 249 697 €**

Etat des créances	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres créances clients	231 260	231 260	-	-
Créances douteuses dépréciées à 100%	18 437			
<b>TOTAL</b>	<b>249 697</b>	<b>231 260</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Au 31 décembre 2024, le montant des créances clients est à moins d'un an pour un montant de 231 k€. Le montant des créances douteuses s'élève à 18 k€, et est provisionné à 100%

**Etat des autres créances = 643 525 €**

Etat des autres créances	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Crédit d'impôt recherche	274 314	274 314		
TVA	91 902	91 902		
Compte courant Koleo Energy	8 690	8 690		
Compte courant Valtech Energy	266 865	-	266 895	
Autres créances	1 754	1 754		
<b>TOTAL</b>	<b>643 525</b>	<b>376 630</b>	<b>266 895</b>	<b>-</b>

**Charges constatées d'avance = 546 717 €**

Les charges constatées d'avance sont composées de charges dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Elles intègrent au 31 décembre 2024 un montant de 530 k€ relatifs à des coûts engagés dans le cadre de la vente de Scarabox en Côte d'Ivoire (380 k€ de « retainers » sur des contrats d'apporteurs d'affaires ainsi que 150 k€ de frais d'études préliminaires).

**Charges à répartir = 274 415 €**

Les charges à répartir correspondent aux charges supportées par la société pour la contractualisation de l'emprunt BEI (commission bancaire, frais des avocats et des conseillers financiers). Elles s'élèvent en valeur brute à 870 k€ et sont réparties sur la durée de l'emprunt, avant obtention de l'accord d'avril 2025, à savoir du 31 juillet 2019 au 30 juin 2027. A compter de l'exercice 2025, elles seront réparties jusqu'au 30 juin 2030.

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**Capital social = 5 189 566 €**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	5 184 626	1,00	5 184 626
Attribution définitive d'actions gratuites	4 940	1,00	4 940
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>5 189 566</b>	<b>1,00</b>	<b>5 189 566</b>

Au 31 décembre 2024, Ecoslops SA détient 7 059 de ses propres actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu le 28 juin 2018 entre Ecoslops SA et Portzamparc.

### Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Capital	Primes	Report à nouveau	Résultat net	Total capitaux propres
Situation au 31 Décembre 2020	4 436 012€	33 213 899€	-7 480 461€	- 2 164 347€	28 005 102€
Attribution définitives d'actions gratuites	5 750€	- 5 750€			-
Augmentation de capital	719 494€	5 405 445€			6 124 939€
Affectation du résultat			- 2 164 347€	2 164 347€	-
Résultat 31 décembre 2021			-	- 2 683 145€	-2 683 145€
Situation au 31 Décembre 2021	5 161 256€	38 613 594€	-9 644 808€	- 2 683 145€	31 446 896€
Attribution définitives d'actions gratuites	19 320€	- 19 320€			-
Affectation du résultat			- 2 683 145€	2 683 145€	-
Résultat 31 décembre 2022				- 2 895 818€	- 2 895 818€
Situation au 31 Décembre 2022	5 180 576€	38 594 274€	-12 327 954€	- 2 895 818€	28 551 079€
Attribution définitives d'actions gratuites	4 050€	- 4 050€			-
Affectation du résultat			- 2 895 818€	2 895 818€	-
Résultat 31 décembre 2023				- 11 720 674€	- 11 720 674€
Situation au 31 Décembre 2023	5 184 626€	38 590 224€	-15 223 771€	- 11 720 674€	16 830 404€
Attribution définitives d'actions gratuites	4 940€	- 4 940€			-
Affectation du résultat			- 11 720 674€	11 720 674€	-
Résultat 31 décembre 2024				-3 670 390€	-3 670 390€
Situation au 31 Décembre 2024	5 189 566€	38 585 284€	-26 944 446€	-3 670 390€	13 160 014€

En date du 12 décembre 2024, et par subdélégation du Conseil d'administration du 8 décembre 2022, le Président Directeur Général a constaté l'émission de 4 940 actions nouvelles, provenant de l'attribution définitive de 4 940 actions gratuites du plans 2022-2, et libérées par incorporation à due concurrence d'une somme prélevée sur le compte de prime d'émission.

### Eléments financiers dilutifs

Au 31 décembre 2024, il existe 1 plan d'attribution gratuite d'actions et 1 plan d'attribution de BSPCE non échus, autorisés par le Conseil d'administration du 20 février 2023. Les caractéristiques initiales de ces 2 plans sont les suivantes :

Plan	Date d'attribution par le Conseil d'Administration	Nombre d'actions	Date d'attribution définitive	Fin de période de conversation
AGA 2023-1	20/02/2023	37 400	30/06/2026	30/06/2026
BSPCE 2023-1	20/02/2023	34 400	30/06/2027	30/06/2027
<b>Total</b>		<b>71 800</b>		

Compte tenu des conditions d'attribution, et notamment la condition de présence, le nombre d'actions nouvelles susceptibles d'être émises, au 31 décembre 2024, s'élevait à 56 400 actions soit un capital potentiel de 1,09 % (sur une base non diluée).

### **Emprunts bancaires et dettes financières diverses**

Au cours de l'exercice 2024, les mouvements d'emprunts sont les suivants :

<b>Etat des emprunts</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Souscription</b>	<b>Remboursement</b>	<b>Reprise sans objet</b>	<b>31/12/2024</b>
Emprunt BPI	1 000 000	-	400 000		600 000
Emprunt PACA	340 000	-	130 000		210 000
Emprunt BEI	10 000 000	-	1 000 000		9 000 000
Prov. Intérêts corus	1 911 767	227 170	1 638 117	273 650	227 170
Autres	-	10 594			
<b>TOTAL</b>	<b>13 251 767</b>	<b>237 764</b>	<b>3 168 117</b>	<b>273 650</b>	<b>10 047 764</b>

A la date de clôture des comptes, le 31 décembre 2024, les maturités d'emprunt sont les suivantes :

<b>Emprunts</b>	<b>Montant total</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>Maturité</b>
Emprunt BPI	600 000	400 000	200 000		30 Avril 2026
Emprunt PACA	210 000	130 000	80 000		1 <sup>er</sup> Juillet 2026
Emprunt BEI	9 000 000	500 000	500 000	8 000 000	30 Juin 2027
<b>TOTAL</b>	<b>9 810 000</b>	<b>1 030 000</b>	<b>780 000</b>	<b>8 000 000</b>	

Après obtention de l'accord intervenu en avril 2025, les échéanciers d'emprunt sont désormais les suivants :

<b>Emprunts</b>	<b>Montant total</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>Maturité</b>
Emprunt BPI	600 000	140 000	184 000	184 000	92 000			30 Avril 2028
Emprunt PACA	210 000	130 000	80 000					1 <sup>er</sup> Juillet 2026
Emprunt BEI	9 000 000	500 000	500 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	30 Juin 2030
<b>TOTAL</b>	<b>9 810 000</b>	<b>770 000</b>	<b>764 000</b>	<b>2 184 000</b>	<b>2 092 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	

Les dettes bancaires et financières sont enregistrées pour leur valeur nominale. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les emprunts bancaires ont désormais des échéances qui s'étalent entre 2025 et 2030. Ces emprunts sont à taux fixe : 0% pour l'emprunt PACA ; 2,17% pour l'emprunt BPI et 5% pour l'emprunt BEI.

La provision pour intérêts courus au 31 décembre 2024 tient compte des nouvelles modalités d'intérêts suite à l'accord obtenu en avril 2025, avant l'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

### **Autres dettes = 494 736 €**

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant total</b>	<b>De 0 à 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
Fournisseurs	315 428	315 428		
Dettes fiscales & sociales	172 448	172 448		
Dettes sur immobilisations	6 860	6 860		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>494 736</b>	<b>494 736</b>	-	-

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### Ventilation du chiffre d'affaires = 378 434 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services – Ecoslops Portugal	364 434	96 %
Prestations de services – Koleoptech	14 000	4 %
<b>TOTAL</b>	<b>378 434</b>	<b>100 %</b>

Ce montant se décompose principalement en management fees facturées à Ecoslops Portugal pour un montant de 345.133 € et à Koleoptech pour 14.000 €.

### Charges d'exploitation : - 2 139 945 €

Hors dotations aux amortissements et provisions et variation de stocks, les charges d'exploitation enregistrent une baisse de 328k€, qui traduit la continuité du plan d'économies mis en place en 2023.

### Résultat financier = + 5 960 454 €

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

Nature du résultat financier	Montant HT
Intérêts financiers – charges - sur emprunt BEI	- 193 190
Intérêts financiers – charges - sur emprunt BPI	- 12 658
Perte financière nette sur contrat de liquidité	- 3 503
Dépréciation des titres Valtech Energy	- 402 313
Dépréciation créance rattachée-crédit vendeur Valtech Energy	- 1 590 000
Reprise des provisions sur les titres et prêts actionnaire Ecoslops Provence	7 915 786
Reprise de la provision sur les titres Ecoslops Flanders	40 802
Intérêts financiers – produits – sur prêt Ecoslops Portugal	106 055
Produits sur placements (dépôts à terme)	99 154
Gain de change net	320
<b>TOTAL</b>	<b>5 960 454</b>

### Résultat exceptionnel = - 8 190 854 €

Le résultat exceptionnel se décompose de la manière suivante :

Nature du résultat financier	Montant HT
Produit de cession d'Ecoslops Provence	8 056 147
Valeur nette comptable des titres et prêts Ecoslops Provence	-15 915 787
Valeur nette comptable des titres Ecoslops Flanders	-59 000
Amortissement exceptionnel des agencements des anciens bureaux	-45 159
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-228 212
Autres	1 157
<b>TOTAL</b>	<b>-8 190 854</b>

Les charges de restructuration du groupe sont comptabilisées en résultat exceptionnel, en charges exceptionnelles sur opérations de gestion. Ces charges incluent notamment les honoraires des conseils de la société dans ses opérations de capital (comme la cession d'Ecoslops Provence) ou de réaménagement de la dette ainsi que les indemnités de départ lorsque celles-ci s'inscrivent dans la restructuration globale du groupe et sur des postes non remplacés.

Compte tenu des reprises de provisions pour dépréciations, enregistrées en résultat financier, l'impact comptable global des sorties de titres d'Ecoslops Provence et Ecoslops Flanders est le suivant dans le résultat 2024 :

Ecoslops Provence : +56.146 €

Ecoslops Flanders : -18.198 €

### Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 274 314 €

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-1 714 304	274 314	-1 485 150
Résultat financier	5 960 454	-	-406 133
Résultat exceptionnel	-8 190 854	-	-189 107
Participation des salariés	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-3 944 704</b>	<b>274 314</b>	<b>-3 670 390</b>

La société Ecoslops SA a demandé le remboursement du CIR 2024 pour un montant de 274 314 €.

## AUTRES INFORMATIONS

### Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

### Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	7,3
Non cadres	1
<b>TOTAL</b>	<b>8,3</b>

### Informations sur les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées entre Ecoslops SA et ses filiales et sont conclues à des conditions normales de marché. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration du 12 décembre 2024 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de services avec la filiale détenue à 100%, Koleoptech SAS. Cette convention a donné lieu à une facturation de 14.000 € HT.

### Engagement hors-bilan

Cautions données :

- Caution de 700 000 € au profit de CLT dans le cadre de la sous-concession au Portugal ;

Engagements donnés dans le cadre des financements bancaires :

- Financement de 10 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement :
  - Nantissement des comptes bancaires de Ecoslops SA.
  - Dans le cadre de l'avenant signé pour le réaménagement de la dette, la BEI bénéficie d'une clause d'excess-cash au titre de laquelle elle pourra percevoir le 30 juin 2031, 50 % de la trésorerie nette figurant au bilan audité d'Ecoslops arrêté au 31 décembre 2030, après déduction d'un seuil minimum opérationnel d'un million d'euros (1.000.000 €), et dans la limite d'un montant plafonné à deux millions trois cent mille euros (2.300.000 €). Par ailleurs, Ecoslops SA s'engage à s'abstenir de procéder à tout versement de dividendes ou à toute opération de fusion-acquisition sans l'accord préalable de BEI.

## DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

### Charges constatées d'avance = 546 717 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (486000)	546 717
<b>TOTAL</b>	<b>546 717</b>

### Charges à payer = 587 867 €

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Banque intérêts courus (518100 & 518600)	-
Intérêts courus sur emprunts (168840)	227 170
<b>TOTAL</b>	<b>227 170</b>

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues (408100)	269 489
Fourn. Immos factures non parvenues (408400)	-
<b>TOTAL</b>	<b>269 489</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés à payer (428200)	61 627
Provision primes (428300)	-
Org.soc. congés à payer (438200)	26 999
Charges sociales / primes (438300)	-
Etat – charges à payer (448000)	-
Taxe d'apprentissage (448620)	1 718
Formation continue (448630)	864
<b>TOTAL</b>	<b>91 208</b>

